



Séance du Conseil Municipal du 23 mai 2020

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 15

PROCES-VERBAL de l'installation du conseil municipal et de l'élection d'un maire et des adjoints

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai, à 17 heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis à la salle polyvalente sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : BRACONNIER Marc, CAMACHO-VIEIRA Yolande, DUDT Lysianne, HEBTING Pascal, HOMMEL Virginie, MOLINA DES NEVES Eva, RATZEL Denis, REISS Stéphane, ROUSSEL Muriel, SCHAEFER Marc, SCHMITT Nathan, WAGNER Gilbert, WEISSBECKER Jean-Pierre, WENDLING Pascal et WIRTH Anne.

Absents ayant donné procuration à : /

Absents excusés : /

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme DUDT Lysianne, maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mesdames et Messieurs BRACONNIER Marc, CAMACHO-VIEIRA Yolande, DUDT Lysianne, HEBTING Pascal, HOMMEL Virginie, MOLINA DES NEVES Eva, RATZEL Denis, REISS Stéphane, ROUSSEL Muriel, SCHAEFER Marc, SCHMITT Nathan, WAGNER Gilbert, WEISSBECKER Jean-Pierre, WENDLING Pascal et WIRTH Anne dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. WAGNER Gilbert, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. SCHMITT Nathan.

Élection du maire Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a mis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:	15
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	1
- nombre de suffrages blancs :	1
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	13
- Majorité absolue :	7

Ont obtenu :

- Mme DUDT Lysianne : 13 voix

Mme DUDT Lysianne, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire, et a été immédiatement installée.

Création des postes d'adjoints

Le maire, après avoir donné lecture des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à la création de 2 postes d'adjoints au maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de 2 postes d'adjoints.

Il a ensuite été procédé, dans les mêmes formes et sous la présidence de Mme DUDT Lysianne, élu Maire, à l'élection des adjoints.

Election du premier adjoint Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:	15
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
- nombre de suffrages blancs :	1
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	14
- Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

- M. SCHAEFER Marc : 14 voix

M SCHAEFER Marc ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint, et a été immédiatement installé.

Election du second adjoint Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:	15
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	1
- nombre de suffrages blancs :	1
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	13
- Majorité absolue :	7

Ont obtenu :

- Mme WIRTH Anne : 13 voix

Mme WIRTH Anne, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjointe, et a été immédiatement installée.

Mise en place des conseillers communautaires

Mme DUDT Lysianne est nommée conseillère communautaire auprès de la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn et M. SCHAEFER Marc sera son suppléant.